



En route vers une inscription à la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO

par Daisy Vansteene,
Directrice de l'Ecomusée du Bois-du-Luc

La Liste du Patrimoine mondial comporte 890 biens constituant le patrimoine culturel et naturel que le Comité du Patrimoine mondial considère comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. Cette Liste comprend 689 biens culturels, 176 naturels et 25 mixtes répartis dans 148 Etats parties. Depuis avril 2009, 186 Etats parties ont ratifié la Convention du Patrimoine mondial.

La Conférence générale de l'UNESCO, qui s'est réunie à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972, a pris la décision de créer cette liste sur base, notamment, des considérations suivantes :

1. le patrimoine culturel et le patrimoine naturel sont de plus en plus menacés de destruction non seulement par les causes traditionnelles de dégradation mais encore par l'évolution de la vie sociale et économique qui les aggrave par des phénomènes d'altération ou de destruction encore plus redoutables ;

2. la dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel et naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde ;

3. la protection de ce patrimoine à l'échelon national reste souvent incomplète en raison de l'ampleur des moyens qu'elle nécessite et de l'insuffisance des ressources économiques, scientifiques et techniques du pays sur le territoire duquel se trouve le bien à sauvegarder.

Les sites les plus célèbres qui figurent au sein de cette liste sont par exemple: le Kremlin, Tombouctou, le Palais de Versailles, Abou Simbel, le Centre historique d'Istanbul, les Pyramides de Guizèh, le Taj Mahal, la grande Muraille de Chine... (La liste complète est consultable à cette adresse : <http://whc.unesco.org/fr/list>).

Des sites industriels sont également repris au sein de cette liste, c'est notamment le cas des salines royales d'Arc et Senan, du site de Zollverein, d'Ironbridge, de New Lanark. Mais il faut bien admettre qu'il existe une sous représentation de ce type de sites au sein de la Liste.

En 2008, la Région wallonne a pris la décision de réactualiser la Liste indicative du Patrimoine mondial, sur base des recommandations du Comité du Patrimoine mondial, la priorité étant donnée aux catégories peu ou pas représentées. Les propositions étaient les suivantes :

- *Le paysage culturel des Hautes Fagnes*
- *Le tronçon Bavay Tongres*
- *La chaussée romaine Boulogne-Cologne*
- *L'ensemble thermal de Spa*
- *Le Palais des Princes-Evêques*
- *Le champ de bataille de Waterloo*
- *Le Panorama de Waterloo*
- *Les Citadelles mosanes*
- *Les sites miniers majeurs*

Le thème des sites miniers (pour rappel Blegny-Mine, le Bois du Cazier, Bois-du-Luc et le Grand-Hornu) s'est imposé et le Ministre du Patrimoine a chargé la Région wallonne d'instruire un dossier en ce sens.

Ces quatre sites, répartis sur le sillon charbonnier qui les unit dans cette grande région, ont participé à son développement industriel et ont chacun écrit un chapitre d'une histoire commune.



© Grand-Hornu

Chacun des sites témoigne d'un aspect particulier de l'aventure charbonnière. Chaque gestionnaire de site a remis son dossier qui fut intégré dans un dossier commun dont l'introduction a été rédigée par le Professeur Robert Halleux, directeur du Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques de l'Université de Liège, unifiant par une trame historique les quatre sites.

Les apports des sites et leur diversité se reflètent à travers les témoignages thématiques qu'ils représentent. Le site du Grand-Hornu est remarquable sur le plan architectural et pour le premier exemple de planification urbanistique qu'il représente, le Charbonnage du Bois-du-Luc témoigne du paternalisme et met en exergue les conditions de vie à travers l'habitat et les infrastructures des œuvres sociales parfaitement conservées que nous y visitons, le site du Bois du Cazier symbolise l'aspect mémoriel de l'histoire des charbonnages et notamment les aspects liés à la pénibilité du travail et aux accidents, Blegny-Mine, quant à lui, est le seul exemple permettant d'appréhender le fond et conservant un triage-lavoir, il témoigne par ce fait des aspects techniques d'un charbonnage en fonctionnement.

Bien évidemment, une analyse comparative transversale met en exergue les liens qui unissent les quatre sites miniers, et pour chaque site, une zone tampon a été définie. Cette zone est une zone de protection qui garantit le maintien autour des lieux classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO, d'une cohérence urbanistique et paysagère.

Le dossier a donc été introduit en janvier 2009 à la Direction du Patrimoine mondial.

Entre le 6 et le 8 octobre 2009, un représentant du Conseil international des Monuments et Sites (ICOMOS), Helmut Albrecht, professeur à l'Université de Freiberg, ainsi que madame Bourdin, secrétaire, sont venus effectuer une expertise des quatre sites.

Le 6 octobre, il a découvert en matinée le Grand-Hornu, puis l'après-midi, Bois-du-Luc. Le 7 octobre, il a visité le Bois du Cazier le matin et, dans l'après-midi, Blegny-Mine. Outre les représentants des différents opérateurs, d'autres intervenants accompagnaient monsieur Albrecht : le Professeur Robert Halleux, directeur du Centre d'Histoire des Sciences et Techniques, madame Gislaïne Devillers, attachée à la Direction du Patrimoine de la Région wallonne, et chargée de la coordination de l'ensemble de la candidature, madame Gwenaelle Bourdin (Icomos international : International Council on Monuments and Sites), monsieur Bruno Decorte (Icomos Belgique), monsieur Guido Vanderhulst (Icomos Belgique) et monsieur Bert Van Doorslaer (Icomos Belgique).

Le 8 octobre, une réunion de tous les intervenants a eu lieu à Liège, pour répondre aux dernières questions de l'expert. A cette occasion, des représentants des Cabinets des Ministres Lutgen et Demotte, très sensibles au dossier, ont participé aux travaux.

Les visites se sont, dans l'ensemble, très bien déroulées, même si monsieur Albrecht ne peut en aucun cas nous faire part de ses impressions. Il semble que la valeur authentique et l'unicité du patrimoine ne soient pas remises en cause, tout comme l'intégrité des différents ensembles, même si certains ont dû faire l'objet d'importants travaux de rénovation, vu les nouvelles fonctions dont ils ont été dotés.

L'ICOMOS a d'ores et déjà introduit, à l'attention des quatre sites, une demande de complément d'informations. Il nous est notamment demandé de détailler l'analyse comparative qui met en avant les critères sur bases desquels les quatre sites mériteraient un classement.

La décision finale sera prise en juillet 2010 par le Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO, à l'occasion de sa réunion annuelle qui se tiendra à Brasília.



© Bois du Cazier

D'ici là, les quatre sites travaillent à la mise en place d'un plan d'actions commun :

1. Nous avons défini un logo commun ;
2. Un Dossier de présentation reprend la synthèse de notre candidature ; il a été diffusé à l'occasion des colloques internationaux du TICCIH à Freiberg, à Châlons en Champagne ainsi qu'à la conférence de Zabrze en Pologne en septembre dernier ;
3. Un site internet est en construction (il sera prochainement en ligne) ;
4. Un petit carnet synthétisant notre candidature est en cours d'élaboration afin d'être remis aux décideurs et acteurs gravitant autour des sites ;
5. Une séance académique, précédée d'une conférence de presse, aura lieu en novembre 2009, afin de présenter le dossier de candidature et les implications d'un tel classement ;
6. Un dépliant à destination du grand public sera distribué largement et traduit en français-néerlandais-anglais-italien-allemand (début 2010) ;
7. Une séance d'information sera organisée à l'attention de la population habitant sur le territoire de la zone tampon de chaque site minier, en vue de leur décrire les implications d'un classement à la Liste du Patrimoine mondial ;
8. Un colloque sera organisé à l'initiative du Grand-Hornu, à Paris, sur la question du Patrimoine industriel et de sa réaffectation.

En attendant, une liste de soutien a été placée à l'accueil des quatre musées qui travaillent sur les sites miniers candidats, en vue de recueillir les signatures de toutes les personnes qui souhaitent soutenir les sites dans leur candidature pour un classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO.



© Blegny-Mine



© Bois-du-Luc

□ **Président**
Jean-Louis Delaet
Rue du Cazier, 80
B-6001 Marcinelle
☎ 071 88 08 56
Fax 071 88 08 57
jldelaet@patrimoineindustriel.be

□ **Vice-Président**
Guido Vanderhulst
Rue de la Colonne, 30
B-1080 Bruxelles
☎ 02 410 22 81
gvanderhulst@skynet.be

□ **Vice-Président**
Claude Michaux
Rue Fonds de Forêt, 55
B-4623 Magnée
☎ 04 358 68 00
claude.michaux@teledisnet.be

□ **Secrétaire**
Jacques Crul
Rue de Feneur, 71
B-4670 Blegny
☎ 04 387 43 33
Fax 04 387 58 50
j.crul@blegnymine.be

□ **Trésorerie**
Claude Depauw
Rue Ste Germaine, 176
B-7700 Mouscron
☎ / Fax 056 34 86 40
cdepauw@patrimoineindustriel.be